Projet habitat : acquisition de résidence secondaire

Je choisis :

1- mon type de prêt (amortissable, différé total ou partiel)

2- ma Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

Je consulte:

3- les garanties exigées

*TNS : travailleurs non salariés **PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

① - TYPE DE PRÊT	Prêt standard (amortissable ou à différé partiel)					Prêt à différé total (relais ou in
② - CSP	Salariés	Fonctionnaires	TNS*	Inactifs Retraités	Inactifs Non Retraités	fine)(2)
③- GARANTIE DECES	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel ou humanitaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt (critère non exigé si le prêt se termine après la fin du mois du 90ème anniversaire de l'emprunteur assuré)	√	√	√	√	√	4
③- GARANTIE PTIA**	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel ou humanitaire	✓	~	✓	✓	~	✓
Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt (critère non exigé si le prêt se termine après la fin du mois du 70ème anniversaire de l'emprunteur assuré)						4
③- GARANTIE INCAPACITE	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel ou humanitaire	✓	✓	✓	√	✓	
Délai de franchise exigé	≤ 90 jours	≤ 90 jours	≤ 90 jours	≤ 90 jours	≤ 90 jours	
Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	✓	✓	~	✓	✓	
Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre.	√	~	✓	✓	~	
Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale de 50% sur une durée d'au moins 90 jours	✓	√	✓			
Couverture des inactifs au moment du sinistre	100%	100%	100%	100%	100%	
Couverture des affections dorsales sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale	✓	✓	~	✓	✓	
Couverture des affections psychiatriques sans condition d'hospitalisation	✓	✓	✓	✓	✓	
(3)- GARANTIE INVALIDITE	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel ou humanitaire	√	√	✓	✓	~	
Couverture des affections dorsales sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale	✓	√	√	✓	√	
Couverture des affections psychiatriques sans condition d'hospitalisation	1	√	√	✓	√	

^{(1):} Par prêt immobilier, il faut entendre l'ensemble des prêts visés à l'article L313-1 du Code de la consommation.

(2) : Il n'y a pas de distinction de critères selon la CSP.

11/12/2023